

**Séance du 25 janvier 2007.**

**Présents :** MM. J-M. DUPONT, Bourgmestre ff. – Président  
DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,  
SIRAULT, Echevins.  
GALLEZ, Présidente du CPAS.  
LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,  
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,  
VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI,  
BAUWENS, DERUDDER, Conseillers Communaux.  
Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.le Bourgmestre ouvre la séance et demande d'excuser les absences de MM.DRAUX et DONFUT et de Mme FONCK, retenus par leurs obligations professionnelles.

Il annonce qu'un point d'urgence a été déposé sur les tables ; celui-ci sera débattu avant l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Il s'agit de :

- Création, amélioration et entretien des plantations (1<sup>ère</sup> partie) :
    - Plantations rue de l'Usine, à La Bouverie
    - Plantations avenue J.Wauters, à Frameries
- CSCh.n°2006-16 Avenant à l'entreprise

Le Conseil accepte le point d'urgence, à l'unanimité.

**Validation de l'élection des Membres du Conseil de l'Action Sociale – Communication**

Par son Arrêté du 21 décembre 2006, le Collège du Conseil Provincial a validé l'élection des Membres du Conseil de l'Action Sociale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAULT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- en a pris acte.

**Comité de Concertation Commune/CPAS & Comité de Négociation et de Concertation Syndicales – Délégation communale – Révision**

Suite à l'installation du Conseil Communal du 04/12/2006, il y a lieu de revoir la composition des Comités de Négociation et de Concertation syndicales et de Concertation Commune-CPAS.

Les dispositions de la Loi du 19 décembre 1974 et de l'Arrêté Royal du 28 septembre 1984 définissent la composition du comité de négociation et de concertation syndicales comme suit :

⇒ Délégation de l'Autorité :

7 membres (dont le Président et le vice-président) ayant qualité pour engager les autorités publiques intéressées

La délégation de l'Autorité peut se faire accompagner de techniciens (secrétaire du comité par exemple)

⇒ Délégations syndicales:

Trois membres par organisation syndicale représentative.  
Chaque délégation syndicale peut se faire accompagner de techniciens et fixe librement les délégations.

Considérant que le Comité de concertation Commune-Cpas est quant à lui composé selon les dispositions de l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993 fixant les conditions et modalités de la concertation visée aux différents articles de la loi organique des Cpas du 08 juillet 1976 comme suit:

- le Bourgmestre ou l'Echevin désigné par le Collège Communal
- le Président du Conseil de l'Action Sociale
- l'Echevin des Finances ou en cas d'empêchement de celui-ci l'Echevin désigné par lui, fait partie de la délégation du Conseil Communal lorsque le budget du Cpas et les modifications budgétaires sont de nature à augmenter l'intervention de la commune

Le Secrétaire Communal et le Secrétaire du Cpas assurent le secrétariat du comité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- fixe suite à l'installation du nouveau Conseil Communal de Frameries en date du 04 décembre 2006, la délégation de l'Autorité au sein du Comité de Négociation et de Concertation Syndicales de la façon suivante, en désignant 7 membres (dont le Président et le Vice-Président) ayant qualité pour engager les Autorités Publiques intéressées :

M.Jean-Marc DUPONT	Bourgmestre ff. – Président
M.Philippe DEBAISIEUX	Echevin
M.Pol BOUVIEZ	Echevin
M.Ph.WILPUTTE	Secrétaire Communal
Mme B.GALLEZ	Présidente du CPAS

L'identité des deux représentants du CPAS sera communiquée à la prochaine séance du Conseil.

- fixe suite à l'installation du nouveau Conseil de l'Action Sociale de Frameries, en date du 10 janvier 2007, la délégation de l'Autorité au sein du Comité de Concertation Commune/CPAS, comme suit :

M.Jean-Marc DUPONT	Bourgmestre ff. – Président
Mme Brigitte GALLEZ	Présidente du CPAS
M.Philippe DEBAISIEUX	Echevin
M.Pol BOUVIEZ	Echevin
M.Ph.WILPUTTE	Secrétaire Communal
Mme F.DONFUT	Secrétaire du CPAS
Melle A.WILPUTTE	Conseillère au CPAS
M. A. BALIGANT	Conseiller au CPAS
M. A. BAUWENS	Conseiller Communal

- en désignant le Bourgmestre ou l'Echevin désigné par le Collège Communal, le Président du Conseil de l'Action Sociale, l'Echevin des Finances ou en cas d'empêchement de celui-ci, l'Echevin désigné par lui car, il fait partie de la délégation du Conseil Communal lorsque le budget du CPAS ainsi que les modifications budgétaires sont de nature à augmenter l'intervention de la Commune ; le Secrétaire Communal et le Secrétaire du CPAS assurent le Secrétariat du Comité.

Les délibérations requises sont adoptées.

### **ADL – Rapport d'activités – Communication au Conseil**

Depuis le 16 Mars 1999, la Commune de Frameries dispose, dans le cadre d'une expérience pilote initiée par la Région Wallonne en 1997 (décision du Gouvernement wallon du 24 juillet 1997), d'une Agence de Développement Local (ADL) dont la mission essentielle est de soutenir le développement économique local et la création d'emplois au niveau communal.

Le Gouvernement Wallon a approuvé la prolongation de la subvention des projets pilotes d'ADL existants à ce jour, et ce jusqu'au 31 décembre 2007 au plus tard, étant entendu que ce subventionnement sera limité à l'entrée en vigueur du Décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux Agences de Développement Local (prévu pour 2007).

Dans le cadre de ses obligations, l'ADL a établi son rapport d'activités reprenant l'ensemble des activités et projets menés au cours de l'année 2006, ainsi que les fiches de prévision relatives à l'année 2007. Ce rapport est en cours d'approbation par la Commission d'Agrément et d'Accompagnement des Agences de la Région Wallonne.

M.DISABATO souhaite obtenir la présentation de l'action menée par l'ADL depuis plusieurs années. Ici, on parle de projets à peine mis en œuvre. Il s'interroge toutefois sur le fait que ce rapport est présenté ce soir alors qu'il est en cours d'approbation par la Commission d'Agrément et d'Accompagnement de l'ADL à la Région Wallonne.

M.DUPONT souligne que l'Inspection a bien eu lieu et qu'aucun problème n'a été soulevé.

M.RUSSO, Président de la Commission Consultative de l'Agence de Développement Local prend la parole.

« Pour les nouveaux membres du Conseil, je me permettrai de préciser ce qu'est une « Agence de Développement Local ». Son but principal est d'attirer de nouveaux commerçants, des PME, des industries et de valoriser le potentiel économique local.

Ses objectifs et ses principaux axes stratégiques sont d'abord de dresser un panorama approfondi de la situation socio-économique de Frameries et d'ouvrir des perspectives visant à mobiliser les ressources locales tant au niveau public que privé afin de pouvoir exploiter au mieux le potentiel de la Commune.

Depuis sa création, l'ADL a opéré sur un recentrage de ses activités, notamment de soutien à l'élaboration du contrat d'accueil local. Elle a réalisé une analyse territoriale : la partie urbaine au nord développe l'activité commerciale et industrielle et, l'autre partie, plus rurale, au sud, préconise la détente et les espaces verts, sans oublier les pôles complémentaires que sont le PASS et une partie de notre territoire inscrit au sein du Parc Naturel des Hauts-Pays.

Pour atteindre son but, l'ADL doit élaborer un diagnostic territorial nécessaire pour toute démarche en matière de développement local de la Commune et y participer tous les services communaux ; ce diagnostic prend en compte tous les secteurs d'activité.

Les projets de rénovation urbaine et d'espaces logement vont apporter un plus pour la revitalisation et l'attractivité de la Commune. Ceux-ci permettraient de créer de nouveaux emplois.

Une plate-forme emploi-intégration socio-professionnelle mettra à disposition des demandeurs d'emploi tous les moyens disponibles pour les remettre sur la voie de l'emploi tels que : information, formation et suivi.

La mise en place d'un outil de gestion de Centre Ville permettra de soutenir notre commerce local. Un partenariat avec les associations de commerçants s'occuperait de promouvoir l'organisation et les manifestations locales en essayant d'y associer les entreprises et PME de la Commune.

Une cellule d'accompagnement sera mise à disposition de créateurs de projets (entreprises, activités d'indépendants, artisanat et commerces) pour les accompagner et les soutenir dans leurs démarches ».

Il remercie l'Assemblée de l'avoir écouté.

M.LIENARD quant à lui, reconnaît le document présenté d'une grande qualité. Il précise qu'il n'existe par ailleurs aucune comparaison par rapport à ceux présentés précédemment.

On y trouve de nombreux paramètres, des indicateurs précis et une analyse fouillée en matière de taux d'activité ou de la situation de l'emploi salarié.

Il se déclare interpellé par le taux de chômage et estime que la Commission du Développement Local devrait tenir un débat à cet égard. Il remercie la responsable d'avoir pris l'initiative de réunir les mandataires qui le souhaitent. Réunion qui a eu lieu quelques mois avant les élections communales et, au cours de laquelle, Mme MOYART a fait part des objectifs de l'ADL.

Ces objectifs sont redéfinis dans le document présenté et qui sont réorientés en fonction des priorités et de la stratégie. Sur ce point également, il souhaite que la Commission travaille sur ce sujet et ce, afin de déboucher comme cela est souligné dans le document, un partenariat public-privé afin de faciliter et de développer des projets locaux.

Par ailleurs, le schéma de base qui nous est présenté doit servir de cadre dans le contexte des actions de redéploiement.

Aujourd'hui, un diagnostic de la commune est posé :

- points forts – points faibles / relevés-étapes de la réalisation.

Enfin, des fiches structurent les différents objectifs à atteindre. Il ne les décrit pas d'autant plus, que sensibilisation, partenariat, mobilisation des acteurs sont prévus et incitent largement chacun à s'informer et à s'investir.

Bref, après la période de flottement, on assiste à un redémarrage prometteur. Des prévisions sont élaborées devant conduire les travaux vers le contrat d'avenir local.

Le Collège Communal, la Commission, le Conseil Communal, l'ensemble des acteurs locaux ont à leur disposition un outil en devenir.

L'année 2007 sera à cet égard une année charnière, une année de lancement pour que ce soit une réussite, il y va de la responsabilité de tous.

Il clôture son intervention en félicitant l'ADL pour la 1<sup>ère</sup> base établie et, à souhaiter bonne continuation pour la suite.

M.le Bourgmestre quant à lui, souligne que l'on peut en effet être heureux du travail réalisé dans ce rapport.

Il s'agit d'une analyse dotée de statistiques au niveau communal.

Il rappelle que sur une quinzaine d'années, le nombre d'entreprises a été multiplié par trois. Au-delà, aujourd'hui, c'est une étude analytique et conceptuelle dont il faut assurer la concrétisation par des actions de terrain car un travail important doit être réalisé par l'ADL.

A cet effet, il propose que la commission adéquate se réunisse prochainement et ce, afin d'avancer dans les travaux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- a pris connaissance du rapport d'activités de l'ADL 2006.

### **Plan de Prévention de Proximité – Versement de 50 % du subside 2006.**

Par un courrier du 8 avril 2004, la Commune était informée qu'en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, le Gouvernement wallon approuvait le projet du plan de prévention de proximité introduit par l'association des 8 communes suivantes : Boussu, Colfontaine, Dour Frameries, Hensies, Quaregnon, Quiévrain et St Ghislain.

Par ce même courrier, le Gouvernement wallon annonçait le montant des subsides accordés pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007 ; à savoir : 903.000 €/an.

Par un courrier du 27 juillet 2006, le Ministre Ph. COURARD annonçait que la subvention pour les années 2006 et 2007 serait majorée de 10 %, soit 993.300 €/an. Si les communes veulent bénéficier de cette augmentation, elles devront également accroître leur part obligatoire.

L'association des 8 communes s'étant constituée en Asbl.

En date du 27/12/2006, la commune, qui est commune pilote, ayant reçu 50% du subside pour l'année 2006 (496.650 €).

M.le Bourgmestre informe l'Assemblée qu'à partir de 2007, les subventions pourront être versées directement à l'ASBL.

M.DISABATO fait remarquer qu'il serait peut être intéressant d'entendre ces personnes afin de pouvoir se faire une idée précise quant au travail réalisé. Il s'étonne par ailleurs des échos négatifs qu'il a entendus par rapport à cette ASBL et, plus précisément, concernant le départ du Directeur.

M.STIEVENART répond à M.DISABATO et lui confirme que le coordinateur général du PPP a bien été licencié par les responsables de l'ASBL.

Explique la décision que le Conseil est invité à prendre aujourd'hui est de donner l'accord au Receveur Communal pour qu'il puisse transférer l'argent reçu de la Région Wallonne, à l'ASBL, la Commune de Frameries étant à l'origine du projet PPP est devenue la Commune « Centre ».

C'est donc la Commune qui perçoit la subvention pour l'ensemble de toutes les communes faisant partie du PPP.

Informe l'Assemblée qu'il réunira prochainement la commission communale Enseignement – Prévention et ce, pour expliquer aux Membres du Conseil, à la fois le fonctionnement et les missions de cette ASBL mais, également, pour présenter et expliquer un dossier qui viendra prochainement sur la table du Conseil, à savoir, le Plan de Prévention et de Sécurité qui est un dossier Fédéral qui se traite avec le Ministre de l'Intérieur Fédéral.

Plan de Prévention et de Sécurité qui définira les prochaines actions que la commune développera dans les quatre années qui viennent. En effet, sur base d'un diagnostic local, le Conseil Communal devra, parmi les propositions arrêtées par le Gouvernement Fédéral, choisir les priorités qu'il mettra en œuvre. Et, pour réaliser cette mission, la Commune de Frameries peut prétendre à une subvention de +/- 89 500 €.

D'autre part, il informe l'Assemblée qu'il a déjà été décidé au sein de cette ASBL que les actions de prévention seront, au maximum, menées à l'initiative de chaque commune et non plus par l'ASBL et, tout cela, sous forme d'un système « de droit de tirage ».

Il importe malgré tout, de garder une transversalité dans les actions entreprises, d'autant que les problèmes rencontrés ne s'arrêtent pas aux limites des communes.

M.DISABATO souhaite connaître les implications financières de ce licenciement.

M.le Bourgmestre répond que le licenciement a eu lieu dans la légalité la plus totale. La philosophie est de renforcer au maximum les antennes locales en tenant compte des exigences du Fédéral et de la Région. En outre, la synergie entre le Plan de Sécurité Fédéral et le Plan de Prévention de Proximité doit être renforcée afin d'aboutir à un Plan Stratégique Communal de Prévention.

Des actions importantes sont menées et, notamment, durant la vacances scolaires. A l'heure actuelle, le programme des prochaines vacances de Carnaval est d'ailleurs en cours d'élaboration.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- de demander l'avis des communes partenaires quant à l'augmentation de 10 % des parts communales obligatoires.
- Que, dans l'affirmative, les crédits 2006 et 2007 soient ajustés en modification budgétaire 2007.
- d'autoriser le versement de 496.650 € sur le compte Dexia n° 068-2420292-72 de l'Asbl « Espace Prévention Borinage – Hauts Pays » en report de crédit 2006.

La délibération requise est adoptée.

M.A.CEUTERICK, Echevin, quitte la séance

### **Enseignement – COPALOC - Membres représentant le Pouvoir Organisateur**

Sur base de l'installation du Conseil Communal du 4 décembre 2006, il y a lieu de revoir la composition des membres représentant l'Autorité Communale au sein de la Copaloc.

Considérant que les différentes délégations syndicales ont confirmé les mêmes représentants au sein de la Copaloc.

M.DISABATO rappelle que lors de la Commission, il avait été demandé symboliquement que l'opposition soit représentée dans les effectifs. En terme d'ouverture et, au de-là des paroles, il estime qu'on aurait pu accéder à cette demande.

M.le Bourgmestre répond que les suppléants sont convoqués à ces réunions et, qu'ils peuvent sans problème y assister.



Ici, le choix opéré est nécessaire pour la cohésion politique entre le Collège et la représentation du Pouvoir Organisateur au sein de la Commission Paritaire. M.BAUWENS sera par ailleurs invité, en qualité de suppléant, à assister aux débats.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 19 voix « Pour », à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, BURY, DUPONT, GRACI**

par 3 « Abstentions », à savoir :

**DI BARI, BAUWENS, DERRUDER**

Et, 1 voix « Contre », à savoir :

**DISABATO**

1° décide :

Article 1er : de fixer la nouvelle composition des membres représentant l'Autorité Communale au sein de la COPALOC, à dater du 04 décembre 2006, comme repris ci-dessous :

Membres effectifs	Membres suppléants
Gh.STIEVENART, Président	
A.CEUTERICK	
S.VANOVERSHELDE	
I.DUPONT	
F.URBAIN	
Ph.WILPUTTE	

Article 2 : de faire assurer le secrétariat de celle-ci par Mme N.STROILI, responsable du service enseignement, en remplacement de Mme V.DIEU, mise à la retraite.

2° prend acte :

Article 4 : des mêmes représentants au sein des différentes délégations syndicales soit :

CGSP (Centrale Générale des Services Publics) :

Membres effectifs	Membres suppléants
P.CAPELLE	M.HONORE
E.DIEU	M.MEURICE
N.GOSSET	F.DAMIEN
M.WERY, Vice Présidente	O.DEMOULIN

Techniciens permanents :

- Ph.JONAS
- G.MENGAL (Académie de Musique)

SLFP (Syndicat Libre de la Fonction Publique) :

Membre effectif	Membre suppléant
J.VILLEE	P. VANDER STRAETEN

- Mme F.DEROME, Secrétaire Communautaire

CSC :

- V.PAYEN, Secrétaire Permanent

Article 5 : décide de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française et aux délégations syndicales.

La délibération requise est adoptée.

### **Enseignement - Contrôle de population scolaire en primaire – Groupe scolaire de Calmette - Révision**

Le Conseil Communal, en séance du 26 octobre 2006, a arrêté le capital périodes à attribuer dans l'enseignement primaire à dater du 1<sup>er</sup> octobre 2006 et le groupe scolaire de Calmette avait déclaré 195 élèves en primaire.

Sur base du rapport établi par Mme Bussaer, Vérificatrice de la Direction Générale de l'enseignement obligatoire chargée du contrôle de population, le nombre total d'élèves admissibles au 30 septembre 2006 s'élève à 194 élèves.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- acte :

Article 1<sup>er</sup> : le nombre total d'élèves admissibles au 30 septembre 2006 en primaire au groupe scolaire de Calmette soit 194 élèves sur base du rapport établi par Mme BUSSAER, Vérificatrice de la Direction Générale de l'Enseignement obligatoire.

Article 2 : décide de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, au Directeur d'Ecole et à M.l'Inspecteur Cantonal.

La délibération requise est adoptée.

### **Mobilité - Règlement complémentaire sur le roulage - Mesures de circulation diverses**

Le Collège Communal propose au Conseil d'arrêter les mesures de circulation, telles que proposées ci-dessous :

#### **rue Achille Degrâce**

- Organisation du stationnement par l'interdiction de stationner du côté impair et réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°22.

#### **rue Ferrer**

- Réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°412.

#### **rue de la Station**

- Mise en œuvre d'un passage pour piétons à hauteur du n°50.

#### **rue de la Bergerie**

- Limitation du tonnage à 5 tonnes dans le tronçon compris entre les rues de l'Industrie et de l'Usine, excepté pour la desserte locale.
- Mesure visant à établir des zones d'évitement striées disposées face à face et réduisant progressivement la chaussée à 4 mètres, à hauteur du n° 61G et à la mitoyenneté des n<sup>os</sup> 90/92.

#### **rue du Grand Trait**

- Mise en œuvre de zones d'évitement striées disposées face à face et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, à hauteur des n<sup>os</sup> 67, 109 et 123.

**rue de l'Industrie**

- Mise en œuvre de passages pour piétons de part et d'autre de son carrefour avec la rue Notre Dame de Grâce.

**Rue Notre Dame de Grâce**

- Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées le long du n°27.

**rue Ovide Dieu**

- Réserve d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées depuis la mitoyenneté des n°s 80 et 82.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- de soumettre la présente à l'approbation du Service Public Fédéral de la Mobilité et des Transports,
- et, sous réserve de l'approbation ministérielle, de charger le service technique communal de la réalisation de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

**Mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).**

Conformément au Décret de l'Exécutif Régional Wallon du 6 juin 1991 relatif au Développement Rural, la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural requiert l'aval du Conseil Communal.

La mise en œuvre d'un tel programme permettra à l'Administration communale de Frameries d'obtenir des subsides pour ses réalisations futures en matière de développement rural pouvant aller jusqu'à 75% du montant des travaux.

M.DEBAISIEUX précise que le Collège Communal, à l'unanimité, s'attache à l'élaboration du programme en question.

Il donne lecture d'un extrait du Décret y relatif.

Il ajoute que la Commune est engagée pour une période de 2 à 3 ans durant laquelle, les citoyens seront amenés à s'exprimer. Quant aux subventions, celles-ci pourront atteindre 80 % des opérations qui seront déterminées.

Il relève que le PCDR concourt aux objectifs de développement rural et notamment :

- la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques ;
- l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population ;
- la rénovation, la création et la promotion de l'habitat ;
- l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre ;
- la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel ;
- l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal.

Il souligne qu'en outre, le PCDR est un document fixant, intégrant et harmonisant les objectifs du développement rural qui doit contenir les cinq parties suivantes :

1. description des caractéristiques socio-économiques de la commune ;
2. résultats de la consultation à la population ;
3. objectifs de développement ;
4. projets pour atteindre les objectifs ;
5. tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

M.GIANGRECO, en sa qualité de Président de la Commission Locale de Développement Rural se réjouit qu'à peine installé, M.l'Echevin et le Collège prennent l'initiative de relancer ce dossier si important pour la Commune.

En délibérant sur la mise en place d'un Plan Communal de Développement Rural, le Conseil amorce ce soir une dynamique qui s'étendra sur plusieurs années pour préparer cette opération. Celle-ci consiste à mettre en place les actions qui permettront à la Commune de développer harmonieusement, les villages qui la composent. L'objectif premier sera donc d'organiser le développement rural de la Commune sur le long terme.

D'autre part, le PCDR sera l'affaire de tous avec une participation citoyenne et des projets.

Participation citoyenne indispensable car qui mieux que ceux qui l'habitent au quotidien connaissent toutes les facettes de la Commune. Ce sont donc eux, avec l'accompagnement professionnel et politique approprié, qui feront le PCDR.

Le processus de développement rural doit être un endroit de dialogue et de concertation où il faudra favoriser la liberté d'expression et l'engagement personnel du citoyen.

L'objectif de la démarche mise en place sera de mener une réflexion avec toutes les personnes concernées et impliquées dans la vie de la cité, pour ensuite, proposer un plan de développement et des actions concrètes pour les prochaines années.

En sa qualité de Président, il veillera à ce que cette commission se réunisse régulièrement pour qu'elle puisse jouer un rôle de relais pour les habitants et qu'elle accompagne les projets de la commune. Son objectif est d'en faire un outil indispensable pour informer la population de la philosophie du développement rural, de l'importance de la participation citoyenne et de son rôle relais entre la population et le pouvoir communal. Il fera en sorte que cette Commission, en collaboration avec tous les citoyens et ce quel que soit leur secteur d'activité mène une large réflexion pour pouvoir déterminer les projets. Par ailleurs, il faudra veiller à ce que ceux qui seront retenus soient des réponses aux besoins et souhaits de la Commune et de ses habitants.

Chaque projet doit renforcer et compléter les autres en un ensemble cohérent et homogène. Les Autorités de la Région Wallonne qui devront approuver le plan de développement rural seront attentives à ce que ces conditions soient respectées.

Il est donc important de s'inscrire dans un schéma cohérent pour que les projets présentés soient approuvés par la Région Wallonne et que la Commune puisse bénéficier ainsi de subventions pouvant représenter 80 % des coûts des projets retenus.

Il est prématuré aujourd'hui de donner les thématiques qui seront développées au sein de la Commission local de développement rural mais, à titre d'exemple, il en cite quelques unes qui mériteraient l'attention :

- l'agriculture, la sécurité, le logement, le social et l'emploi, l'économie, le tourisme, l'environnement, le patrimoine, etc...

En conclusion, il peut affirmer au nom de la majorité qu'il y a une réelle motivation de celle-ci pour mener à bien ce processus de développement en sachant que cela nécessitera au préalable beaucoup de travail et de concertation. L'objectif étant d'obtenir des résultats bénéfiques pour la Commune et le bien-être des concitoyens.

M.le Bourgmestre clôture le débat en rappelant que le PCDR, après la Rénovation Urbaine du Centre de Frameries et la Rénovation Urbaine de La Bouverie, en zone ZIP, complète un dispositif dans lequel toute l'entité sera ainsi couverte par des schémas directeurs en termes de développement et de rénovation.

Il souhaite que la Commission fonctionne au maximum et qu'elle réalise un travail de qualité.

M.DEBAISIEUX, quant à lui, attire l'attention de l'Assemblée, sur le fait qu'une nouvelle délibération a été déposée sur les tables à propos de ce point.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article 1<sup>er</sup> : de marquer son accord sur l'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural et, d'en informer le Ministre Régional Wallon compétent

Article 2 : de mandater le Collège Communal en ce qui concerne la désignation de l'auteur de projet.

La délibération requise est adoptée.

**Désignation d'un coordinateur sécurité santé pour tous les projets qui le nécessiteront en 2007 : passation d'un marché de services.**

Les projets de travaux que la Commune développera durant l'année 2007 seront soumis, pour la plupart, aux mesures légales de sécurité et de santé applicables sur les chantiers temporaires ou mobiles.

Les missions de coordination requises dans ces circonstances devraient être confiées, pour l'année 2007, à un seul et même coordinateur dont la désignation requiert une mise en concurrence, telle qu'elle est organisée par la réglementation sur les marchés publics de services.

La procédure négociée sans publicité peut être retenue en tant que mode de passation du marché.

Des conventions types définissent les modalités de la relation à établir entre le Prestataire de services et la Commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,**

**DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHelde, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- Article 1<sup>er</sup> : de l'exécution d'un marché de services afin de désigner un coordinateur sécurité/santé pour l'année 2007
- Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché
- Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges établi à cette fin
- Article 4 : d'approuver les modèles types de conventions à passer avec le prestataire de services coordinateur sécurité/santé.

La délibération requise est adoptée.

**Principe de l'aliénation de l'immeuble «Les Arcades », sis rue de l'Industrie, 215 à La Bouverie et mise à disposition immédiate du bien à la SA DOOSAN (ex DAEWOO).**

La Commune a acquis l'immeuble « Les Arcades » en juillet 2002 pour y aménager la Maison de la Laïcité et la Ludothèque.

En vue de son extension et pour répondre aux nouveaux impératifs de production, la société DOOSAN a émis le souhait d'acquérir cet immeuble.

M.LIENARD souligne qu'il a bien entendu l'estimation du prix de vente et souhaite connaître la plus value réalisée par la Commune.

M.le Bourgmestre rappelle alors que le prix d'achat s'élevait à 250 000 € auxquels se sont ajoutés 21 000 € de travaux ; dans ce cas, il y a une plus value pour la Commune qui s'élève à 90 000 €.

Il insiste sur l'importance du développement de cette entreprise et aussi sur la création prochaine d'une centaine d'emplois.

Il se réjouit de cette opération et surtout de la communication annoncée par le patron de la société DOOSAN confirmant la création de ces emplois. Sur le plan économique, il s'agit d'une très bonne nouvelle. De plus, un centre de compétences et de formations sera créé par le FOREM en collaboration avec DOOSAN et ce, dans le bâtiment des Arcades.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA,**



**DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHDELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article unique : d'approuver le principe de l'aliénation du bien et sa mise à la disposition immédiate de la SA DOOSAN.

La délibération requise est adoptée.

**Revitalisation urbaine de la Placette Désiré Maroille - Aliénation de terrain communal et renonciation au droit d'accession.**

Ce projet, dont le Conseil Communal a adopté le principe en mai 2005, est basé sur un partenariat public/privé dans lequel le promoteur immobilier s'est engagé à construire 19 logements pendant que la commune s'engageait, quant à elle, à aménager les espaces publics correspondants, avec l'appui financier intégral de la RW.

Le promoteur construira ses nouveaux logements sur des terrains qui lui appartiennent ainsi que sur une partie de la placette dont l'aliénation a été adoptée, quant au principe, par le conseil communal en juin 2005.

Selon le plan de division établi par un géomètre et joint au dossier, la superficie à céder atteint 10 a 27 ca.

Au prix de 30 €/m<sup>2</sup>, cette vente produira un revenu de 30.810 € au profit de la commune.

Mais cette opération immobilière intègre aussi la notion de « Renonciation à accession » sur les constructions à ériger, signifiant que la commune ne touchera son dû qu'une fois les logements construits et au fur et à mesure des cessions de chacun des lots privatifs.

Sur base de l'acte de Maître Pierre GLINEUR, Notaire à Baudour, il s'agit à présent de confirmer la décision prise antérieurement.

M.DISABATO relève que 30 € par mètre carré est un prix assez bas. Il estime qu'il y aurait eu moyen, avec un peu de discussion, d'inciter le promoteur à intégrer des préoccupations en matière de performance énergétique dans les bâtiments.

M.DEBAISIEUX répond qu'il faut regarder l'opération et les bénéfices de la Commune et des riverains. Ce quartier sera restructuré au lieu du parking de l'ex BBL sans oublier que toutes les voiries avoisinantes seront rénovées également. De plus, il ne faut pas perdre de vue que l'on offre une plus value aux riverains et donc, tout le monde est gagnant dans cette opération.

M.le Bourgmestre quant à lui, signale qu'un million d'euros est à recevoir pour l'opération de revitalisation qui sera réinvesti dans des aménagements publics.

D'autre part, on est tenu à l'estimation du Receveur de l'Enregistrement. Quant au point de vue énergétique, un débat aura lieu. L'audit est terminé, on en attend les conclusions qui devraient nous parvenir dans le courant de la semaine prochaine. Le programme de déclaration de politique générale définira la politique communale en matière énergétique. Aujourd'hui, on peut espérer que les promoteurs immobiliers tiennent compte dans les critères de constructions des paramètres énergétiques.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article unique : de confirmer sa décision d'aliéner le terrain nécessaire à la réalisation du projet immobilier de la NV GROEP HUYZENTRUYT, pour un prix global de 30 810 €, avec renonciation à accession aux conditions à ériger et, aux autres conditions de l'acte de Maître P.GLINEUR, Notaire à Baudour, en date du 24 avril 2006.

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS – Douzième provisoire – Vote**

M.DISABATO interroge Mme GALLEZ B., Présidente du CPAS, à l'effet d'obtenir des précisions quant au vote du budget du CPAS.

Mme GALLEZ répond que l'avant-projet a été soumis au Conseil du CPAS, que celui-ci sera voté en séance du 21 février 2007. Il sera présenté au Conseil Communal en date du 1<sup>er</sup> mars.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- approuve la délibération du Conseil du Centre Public d'Action Sociale de Frameries à concurrence d'un deuxième douzième provisoire comme le prévoient les instructions budgétaires du 13 juillet 2006.

La délibération requise est adoptée.

### **Compte Communal 2005 – Approbation – Communication**

En séance du 28 décembre 2006, la Députation Permanente du Conseil Provincial a approuvé le compte 2005 comme suit :

#### Ordinaire :

Résultat budgétaire : + 4 153 472,45 €  
 Résultat comptable : + 6 256 352,65 €

#### Extraordinaire :

Résultat budgétaire : - 1 919 062,77 €  
 Résultat comptable : + 5 290 352,65 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- en a pris connaissance.

### **Budget Communal – Deuxième douzième provisoire – Vote**

M.DISABATO questionne M.DUPONT à propos de la date de mise au vote du budget communal 2007.

Ce dernier lui répond que le budget est aujourd'hui terminé et qu'il sera proposé au vote du Conseil en date du 1<sup>er</sup> mars 2007.

M.DISABATO insiste pour que l'opposition puisse avoir suffisamment de temps pour examiner les documents en question.

M.le Bourgmestre lui répond que les documents seront transmis à tous les Conseillers dans les délais légaux.

Pour des raisons diverses, le budget 2007 ne peut être arrêté dans les délais impartis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- décide de voter un deuxième douzième des allocations correspondantes au budget ordinaire de l'exercice 2006 afin d'engager et de payer les dépenses obligatoires ainsi que les dépenses indispensables pour assurer la vie normale de la Commune.

**Point d'urgence - Création, amélioration et entretien des plantations (1<sup>ère</sup> partie) :**

- **plantations rue de l'Usine à La Bouverie**
  - **plantations Avenue Joseph Wauters à Frameries**
- C.S.Ch. n° 2006/16 – Avenant à l'entreprise**

En séance du 04 mai 2006, cette assemblée a approuvé le principe-projet relatif à la plantation de 80 arbres à répartir de la manière suivante : 40 unités dans la rue de l'Usine et 40 unités dans l'Avenue Joseph Wauters.

Avant de débiter les travaux, l'adjudicataire a effectué de nombreux sondages qui révèlent que 29 pièces, seulement, pourront être plantées dans la rue de l'Usine.

En revanche, l'espace disponible dans l'Avenue Joseph Wauters permettrait d'en planter 45.

Les 6 arbres restants pourraient utilement agrémenter l'entrée de la rue Gallifonte, à Eugies.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DUPONT, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER**

- d'approuver l'avenant à l'entreprise.

La délibération requise est adoptée.

**Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)**

Il s'agit de la séance du 21 décembre 2006.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 43 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :  
Le Secrétaire Communal,

Le Président,

Philippe WILPUTTE.

Jean-Marc DUPONT.